



## 1. Introduction

La saison 2025 2026 marque une étape structurante pour la Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) de la Ligue Auvergne–Rhône-Alpes.

Dans la continuité de la précédente mandature, l'action de la CTA s'est concentrée sur trois axes majeurs :

- **la consolidation du transfert de compétence T3 vers les territoires,**
- **le développement du Parcours de Performance Fédéral (PPF)** dans son intégralité,
- **la refonte et l'harmonisation des modules de formation,** afin d'assurer une montée en compétence cohérente de l'ensemble des arbitres de la région.

La saison a également été marquée par une montée en puissance des projets transversaux : structuration des écoles d'arbitrage, féminisation, développement des offres de pratique, et renforcement du réseau d'accompagnateurs.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une volonté claire : **former, développer, harmoniser et dynamiser l'arbitrage régional**, tout en soutenant les clubs et les territoires dans leurs besoins opérationnels.

## 2. Les salariés

Les salariés de la CTA ont assuré la continuité du fonctionnement malgré plusieurs évolutions internes.

La saison 2025 2026 a été marquée par le départ de Liam BUY, conduisant à une réorganisation autour d'un seul salarié technique, **Erwan PAGANOTTO**, appuyé par une nouvelle ressource administrative **Solène RONDEAU** (15% ETP).

L'ensemble des missions a été couvert et l'efficacité d'Erwan dans ses tâches lui a permis de dégager du temps pour assurer une MAD auprès de la FFHB sur l'encadrement des inter-ligues.

## 3. Le Pôle administratif

Le pôle administratif a poursuivi son travail dans un contexte de ressources limitées.

Les bénévoles ont joué un rôle essentiel dans la gestion quotidienne : suivi des formations, convocations, anomalies Gest'hand, gestion des activations, suivi budgétaire.

La mise en place d'un secrétariat dédié sur cette saison (15% ETP) n'a pas permis de répondre favorablement à l'ensemble des exigences administratives de la CTA ne pouvant optimiser le travail de la secrétaire répartie sur plusieurs pôles. Une réflexion est en cours pour solutionner cette situation pour la saison 2026/2027 en réaffirmant le besoin d'un 50% ETP pour répondre à la réalité et ainsi soulager l'équipe administrative de bénévoles. Cette évolution majeure, si elle aboutit, permettra une amélioration notable du suivi administratif, indispensable au bon fonctionnement de la CTA.



## 4. Le Pôle « Développement et apprentissages »

La saison 2025 2026 a été particulièrement dense pour ce pôle, qui a assuré :

### ✓ La conception et mise à jour des modules de formation :

- OTM nouvelle version
- Juge accompagnateur école d'arbitrage (JAEA) / Accompagnateur club (AC) / accompagnateur territorial (AT) / Animateur école d'arbitrage (AEA)
- JA & JAJ T1, T2, T3 (refonte complète)

### ✓ Formations OTM

- 5 heures de formation
- Sessions sur BRON, CHAMBÉRY, CLERMONT, VALENCE, AURILLAC
- Taux de réussite global : **64 % à 85 % selon les sessions**

### ✓ Formations adultes

- JAT1 : 14 formés
- JAT2 : 11 formés
- JAT3 : 111 formés sur les territoires

### ✓ Formations jeunes

- JAJT1 : 28 formés
- JAJT2 : 47 formés
- JAJT3 : 425 formés

### ✓ Recyclages animateurs EA

- 108 animateurs à recycler
- 33 déjà engagés dans le processus

### ✓ Webinaires

- Code de l'arbitrage
- Nouvelles règles 2025 2026
- Plus de 250 participants cumulés

### ✓ VAE

- 21 procédures menées
- 2 en cours de finalisation

Ce pôle a assuré un travail colossal. Des remerciements à l'ensemble des acteurs ayant participé à ces formations avec une pensée particulière pour Serge ALLEYRON-BIRON qui a collaboré, **bénévolement et à temps plein**, au bon fonctionnement de ce pôle.



## 5. Pôle École d'arbitrage

La saison 2025 2026 a vu une structuration majeure :

### ✓ État des lieux

- 150 écoles d'arbitrage sur 238 clubs
- 88 clubs sans EA
- 90 animateurs EA actifs recensés

### ✓ Difficultés identifiées

- Manque de référents
- Manque de supports
- Manque d'accompagnateurs
- Fidélisation des jeunes arbitres
- Manque de reconnaissance
- Manque de temps

### ✓ Attentes des clubs

- Supports de formation
- Guide de structuration
- Aide matérielle
- Mise en réseau
- Visibilité accrue

### ✓ Actions menées

- Création de la **Mallette EA** (supports, outils, référentiels, cas pratiques)
- Webinaire d'information
- Expérimentations terrain (Beaurepaire, Coublevie, Voiron...)
- Préparation du réseau **d'Écoles Pilotes**
- Déploiement des **Super Animateurs EA** (1 à 2 par territoire)

### ✓ Objectifs 2026 2027

- Déploiement des écoles pilotes
- Renforcement des accompagnateurs
- Uniformisation des pratiques
- Augmentation du nombre de JAJ clubs

## 6. Pôle « Désignations »

### ✓ Désignations Ligue

- N3M, N2F, N3F, PNM, PNF, EXC et HON
- Couverture 100 % des rencontres FFHB déléguées



### ✓ Désignations territoriales

- JAT3 : 90 % de couverture
- JAJT3 : 70 % de couverture

→ Difficultés liées aux disponibilités tardives et à l'hétérogénéité des pratiques territoriales

### ✓ Actions correctives

- Transfert gestion T3 dans les territoires
- Mise en place d'une méthodologie unique pour 2026 2027
- Harmonisation des règles de cumul et de désignation
- Renforcement du réseau d'accompagnateurs

## 7. Pôle « Offres de pratique »

### ✓ Beach Handball

- Encadrement par Ruddy ROME
- Forte progression de la pratique

### ✓ Handfauteuil

- Participation à l'Euro Hand 4 All
- Arbitrage assuré par binômes AURA
- Développement massif sur la saison

### ✓ Hand-sourds

- 2 rencontres officielles
- 3 binômes spécialisés

## 8. Pôle « Féminisation »

### ✓ Évènements majeurs

- Roanne (15/02/2026)
- Vénissieux (22/03/2026)
- Cruseilles (21/12/2025)

### ✓ Objectifs atteints

- Valorisation des arbitres féminines
- Promotion de la féminisation
- Couverture médiatique importante
- Implication des clubs et des élus



## 9. Pôle Suivi des populations

Une saison n'ayant pas permis de répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des arbitres T1 et T2 hors PPF. Un QCM de formation proposé à l'ensemble des arbitres pour lequel une centaine ont répondu (230 arbitres T1/T2 référencés). Les résultats au test ont été surprenants et inquiétants (45% de réussite en moyenne pour un attendu à 70%). Un projet sera présenté aux arbitres lors des visio prévues dans le cadre des recyclages (07, 08, 09, 10 et 11 septembre 2026) définissant un cadre leur permettant à chacun d'arbitrer et d'évoluer en fonction de son investissement

## 10. Pôle Équipements

- Développement de la boutique CTA
- Remise de 20 % pour les arbitres
- Uniformisation du matériel

## 11. Service Communication

- Valorisation des actions CTA
- Couverture des évènements
- Mise en avant des arbitres et des clubs

## 12. Pôle « Parcours de Performance Fédéral

### ✓ T1N

- 2 binômes féminins et 2 binômes masculins
- Accompagnement FFHB

### ✓ G2A

Analyse binôme par binôme (BELAIR/JULLIAND, ROBINE/MONTIS, etc.) → Progressions, difficultés, recommandations

### ✓ Pré Avenir

- 12 binômes
- Progression notable
- Suivi individualisé renforcé

### ✓ Initial

- Nouvelle organisation pour 2026 2027
- Détection plus précoce
- Optimisation du temps de formation



## 13. Les référents et les territoires

Un échange et une collaboration tout au long de la saison pour finaliser le projet du transfert T3. Un grand merci à tous les acteurs territoriaux.

### TRANSFERT niveau T3 aux territoires

(Mise en œuvre 01/07/2026)

#### 1. Périmètre du T3 (ce qui relève des territoires)

##### Gestion administrative et formation

- Inscriptions aux formations à la charge des intéressés via le Campus du handballeur (lien direct avec l'ITFE)
- En cas de problème : transmission par le territoire d'un fichier EXCEL récapitulatif → régularisation par l'ITFE
- Organisation des formations :
  - Formation initiale JAJ T3
  - Formation initiale JA T3
  - Recyclage début de saison (à partir du 15/06/2026)
- Gestion pédagogique :
  - Création et gestion des QCM T3 (compte administrateur par territoire)

##### Gestion des arbitres T3

- Activation des statuts dans Gest'hand
- Certification JAT3 (certIFICATEURS proposés par les territoires, validation CTA)
- Désignations :
  - Championnats adultes départementaux (DEP1 F / DEP1 & DEP2 M)
  - Championnats jeunes (-17M, -16F, -15M/F – 2ème phase, en lien avec la COC)
- Accompagnements et suivis :
  - Accompagnements obligatoires sur mineurs, si impossibilité de désigner un accompagnateur par le territoire, obligation de demander au club recevant de fournir au minimum un JAEA (Juge accompagnateur école d'arbitrage). Dans la négative d'une désignation club recevant, l'instance territoriale ne désignera pas d'arbitres.

*Application du règlement FFHB*

##### Uniquement pour les rencontres Jeunes

A défaut de tout juge-arbitre officiel présent à la rencontre, le remplacement des juges arbitres

défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match :  
1. S'il y a un binôme JAJ officiel neutre ou un juge-arbitre jeune officiel neutre, solliciter son concours.



2. En cas d'absence d'un binôme JAJ officiel neutre ou d'un juge-arbitre jeune officiel neutre,  
confier la direction du match à tout binôme officiel JAJ présent ou à tout juge-arbitre jeune officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort.
3. S'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours.
4. En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort.
5. Si les deux équipes possèdent plusieurs officiels (au moins 2), tirage au sort entre les deux officiels majeurs de chaque équipe (licence pratiquant ou loisir – en capacité de se déplacer sur un terrain sans aide médicale comme des béquilles). L'officiel tiré au sort assurera la fonction d'arbitre, l'officiel non tiré au sort reprendra sa fonction initiale.
6. Si une seule équipe possède plusieurs officiels (au moins 2), l'un d'entre eux arbitre (licence pratiquant ou loisir) ; celui restant officiel d'équipe devra impérativement être majeur.
7. Si un seul officiel par équipe, tout licencié (hors dirigeant) présent.
8. Si un seul officiel par équipe et aucun licencié (point 7), arbitrage en binôme par un joueur de chaque équipe désignée par le responsable d'équipe.

**La non application de ce règlement entrainera match perdu avec pénalité pour le club recevant garant de cette procédure**

- Les accompagnements avec suivis rédigés se feront à l'aide de la feuille de suivi CTA et seront adressés et gérés par le territoire sur le niveau T3. Un Tuto permettant l'utilisation de cette feuille de suivi (utilité et contenu) sera fourni par la CTA dans les documents de formation communs au T3 et mis à disposition sur le DRIVE partagé de la CTA.

#### Accès aux outils

- Droits Gest'hand (niveau T3) attribués par la ligue
- Droits l'hand (désignations T3) attribués par la CTA

## 2. Rôle de la CTA sur le T3

- Validation des certificateurs
- Gestion des VAE T3
- Formation accompagnateur club
- Mise à disposition des contenus pédagogiques (Drive partagé)

**Les territoires peuvent utiliser ces contenus ou utiliser leurs propres supports**



### 3. Lien avec les niveaux T2 / T1

Le T3 est une **étape structurante** pour l'accès au T2

- Les exigences d'accès au T2 sont définies par ailleurs (documents annexes)

|  | Juge Arbitre Jeune                        |   |   | Juge Arbitre                              |   |   |
|--|---|---|---|---|---|---|
|  | T3  | T2  | T1  | T3  | T2  | T1  |
| Niveau de jeu  | -18 masculin                              | Honneur Régionale                                   | Nationale 3 Féminine  | Honneur Régionale                         | Nationale 3 Féminine  | Nationale 2 Féminine  |
| <b>Pré-requis à l'inscription de formation initiale</b>                              |   |   |   |   |   |   |
| Être licencié à la FFHB (joueur uniquement)  | Obligatoire                               | Obligatoire   | Obligatoire   | Obligatoire                               | Obligatoire   | Obligatoire   |
| Attestation Honorabilité   | Obligatoire si 16 ans ou +                | Obligatoire si 16 ans ou +                          | Obligatoire si 16 ans ou +  | Obligatoire                               | Obligatoire   | Obligatoire   |
| Tous Unis - Prévention des violences et citoyenneté                                  | Obligatoire si 16 ans ou +                | Obligatoire si 16 ans ou +                          | Obligatoire si 16 ans ou +  | Obligatoire                               | Obligatoire   | Obligatoire   |
| Age saison en cours  | moins de 18 ans                           | moins de 18 ans                                     | moins de 18 ans   | 18 ans ou plus                            | 18 ans ou plus  | 18 ans ou plus  |
| Grade  | JAJ CLUB                                  | JAJ T3 (année N-1 et N-2)                           | JAJ T2 (année N-1 et N-2)   | Non applicable                            | JA T3 (année N-1 et N-2) ou PPF plus d'1 an (JAJ T2/JAJ T1)           | JA T2 (année N-1 et N-2)  |
| Qualification  | Être activé sur Gest'hand                 | Être activé sur Gest'hand                           | Être activé sur Gest'hand   | Être activé sur Gest'hand                 | Être activé sur Gest'hand   | Être activé sur Gest'hand   |
| Arbitrage  | actif sur la saison en cours              | 10 matchs (année N-1 et N-2) sur 2 niveaux U13 et + | 10 matchs (année N-1 et N-2) sur désignations 2 niveaux U15 et +    | Non applicable                            | 14 matchs (année N-1 et N-2) sur désignations adultes comité ou ligue | 14 matchs (année N-1 et N-2) sur désignations Ligue               |
| QCM d'inscription  | Non applicable                            | 40% de réussite                                     | 50% de réussite   | Non applicable                            | 50% de réussite   | 60% de réussite   |
| <b>Certification de la formation initiale</b>  |   |   |   |   |   |   |
| Temps de formation   | Présent à tous les temps                  | Présent à tous les temps                            | Présent à tous les temps  | Présent à tous les temps                  | Présent à tous les temps  | Présent à tous les temps  |
| QCM validation   | 40% de réussite                           | 50% de réussite                                     | 60% de réussite   | 50% de réussite                           | 60% de réussite   | 70% de réussite   |
| Suivi formatif sur match   | Non applicable                            | Minimum 10/20 Référentiel JAJ T2/niveau -15         | Minimum 10/20 Référentiel JAJ T1/niveau -17                         | Minimum 10/20 Référentiel JA T3 sur DEP1M | Minimum 10/20 Référentiel JA T2 sur HONNEUR en solo                   | Minimum 10/20 Référentiel JA T1 sur EXC M en solo                 |
| Rattrapage QCM   | second QCM                                | second suivi formation                              | second suivi formation  | second suivi formation                    | second suivi formation  | second suivi formation  |
| Si échec   | Réinscription saison suivante             | Non validé en JAJ T2                                | Non validé en JAJ T1  | Réinscription saison suivante             | Non validé en JA T2   | Non validé en JA T1   |
| <b>Conditions d'activation début de saison (Formation Continue Stage de rentrée)</b> |   |   |   |   |   |   |
| Stage activation début saison  | Obligatoire                               | Obligatoire   | Obligatoire   | Obligatoire                               | Obligatoire   | Obligatoire   |
| Temps du stage   | Présent à tous les temps                  | Présent à tous les temps                            | Présent à tous les temps  | Présent à tous les temps                  | Présent à tous les temps  | Présent à tous les temps  |
| Tests Physiques  |   | Obligatoire   | Obligatoire   |   | Obligatoire   | Obligatoire   |
| QCM activation   |   | 50% de réussite                                     | 60% de réussite   |   | 60% de réussite   | 70% de réussite   |
| Rattrapage QCM   | Sous la responsabilité du Comité concerné | jusqu'à 2 QCM                                       | jusqu'à 2 QCM   | Sous la responsabilité du Comité concerné | jusqu'à 2 QCM   | jusqu'à 2 QCM   |
| Si échec   |   | Régradation au grade JAJ T3                         | Régradation au grade JAJ T2 si < 50%<br>Régradation au grade JAJ T3 |   | Régradation au grade JA T3  | Régradation au grade JA T2 si < 60%<br>Régradation au grade JA T3 |

- La qualité de la formation T3 conditionne directement l'accès et la réussite en T2

#### Collaboration T3 ↔ T2/T1

- Les responsables territoriaux peuvent solliciter la CTA pour :
  - Faire doubler des arbitres T2/T1 sur des rencontres départementales (objectif : limiter les coûts + optimiser les déplacements)
  - Faire appel aux formateurs de la CTA pour participer aux formations territoriales T3
  - Participer à des stages de formation ligue pour s'aguerrir aux techniques T2/T1

### 4. Accompagnement des territoires

- Possibilité d'accompagnement par la CTA sur demande
- Objectif : aider à la mise en œuvre du dispositif T3



## 5. Financement

- Répartition :
  - 80% territoire
  - 20% ITFE
- L'ITFE gère :
  - inscriptions
  - facturation
  - contenus
- Suivi des territoires et de l'ITFE
  - état mensuel
  - reversement basé sur déclaratif (Campus + Excel)

## 14. Conclusion

La saison 2025 2026 a été dense, structurante et marquée par une montée en puissance de l'ensemble des pôles de la CTA.

Les chantiers engagés — écoles d'arbitrage, PPF, féminisation, offres de pratique, désignations — ont permis de renforcer la qualité et la cohérence de l'arbitrage régional.

La CTA poursuivra en 2026 2027 son travail de structuration, d'harmonisation et d'accompagnement, avec trois priorités claires : **améliorer les conditions d'exercice de l'arbitrage, accompagner les territoires dans le transfert du T3 et soutenir durablement les clubs.**

Encore un grand merci à tous les bénévoles et salariés qui ont œuvré toute la saison au sein de la CTA.

**Laurent Pfeiffer**

**Président de la Commission Territoriale d'arbitrage**